

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 25 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 novembre, à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 20 octobre 2021, est approuvé à l'unanimité.

Remboursement du matériel au docteur Valentin COURAULT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait remboursé le matériel informatique et médical du Docteur Marion GEOFFROY-DULIGNÉE pour son installation en 2017 pour un montant de 17 066,00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Docteur Valentin COURAULT est le nouveau médecin généraliste qui s'installe à YÈVRES début janvier 2022. Pour cela, n'effectuant jusqu'à présent que des remplacements, il doit s'équiper de matériel et logiciels informatiques, de matériel médical et de mobilier pour son cabinet.

Monsieur COURAULT prend à sa charge son matériel médical et demande à la Commune s'il est possible de prendre en charge le matériel informatique et mobilier.

Monsieur le Maire présente le montant des devis comme suit :

- Matériel informatique : 5 602,00 €
- Logiciels informatiques : 3 772,00 €
- Installation informatique : 749,00 €
- Mobilier (chaises, fauteuil, bureau) : 1 769,51 €

Total : 11 892,51 €

Devant tenir compte des éventuelles variations des prix au moment de l'achat, il est opportun de convenir d'un montant maximum de 12 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser le matériel informatique et mobilier au docteur Valentin COURAULT pour l'installation de son cabinet médical à hauteur de 12 000,00 € TTC.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal que la préparation du bâtiment modulaire (construit par l'entreprise MODULOBASE de la Commune nouvelle d'ARROU) avance bien, et qu'à partir du 3 janvier 2022 le docteur Valentin COURAULT pourra exercer. Monsieur MALHERBE précise que le bâtiment sera installé tout au fond à droite des anciens terrains de tennis.

Monsieur le Maire ajoute que ce lieu a été choisi pour l'utilisation possible du parking pouvant accueillir facilement des patients, tout en s'assurant que les cars scolaires puissent y circuler facilement.

Validation du devis de l'intervenant pour un graffiti dans la cour de l'école.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le travail de Monsieur LEROY Matthieu, Artiste graffeur.

Monsieur le Maire propose l'idée que Monsieur LEROY réalise un graffiti sur le mur de 50 m² du préau dans la cour de l'école, en 5 interventions avec les élèves de l'école Lucie AUBRAC, sur la période du 7 mars 2022 au 8 avril 2022. Ce graffiti représenterait principalement le portrait de Lucie AUBRAC. L'inauguration de cette fresque pourrait être organisée lors de la cérémonie du 8 mai 2022 et les enfants pourraient ainsi chanter le chant des partisans devant le mur peint.

Monsieur le Maire précise que le mur de gauche sera peint de la même couleur que celui du fond par les agents techniques de la Commune pour garder une certaine unité. Il est prévu également de repeindre toutes les poutres ainsi que les poteaux devant, barder en bois le haut du garage et changer ses portes (par l'entreprise Éric CHOPLIN d'YÈVRES).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le projet du graffiti dans la cour de l'école et le devis du graffeur à hauteur de 3 600,00 € TTC.

Subvention pour le voyage scolaire de l'école Lucie Aubrac pour l'année scolaire 2021/2022.

Monsieur TRECUL, Adjoint au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal le projet de la classe des CM1-CM2 de l'école Lucie AUBRAC d'une classe transplantée du 7 au 11 mars 2022 à ASNELLES (Calvados). Les élèves visiteront notamment la Ville de FALAISE, le Mémorial de CAEN, les cimetières américains et allemands, le musée d'ARROMANCHES, le mémorial de VER-SUR-MER et feront deux séances de char à voile.

Madame la Directrice, Sophie SCHÜRMAN, demande s'il est possible d'obtenir une subvention de la Commune afin de diminuer la participation des familles qui est dans son projet actuel de 35,00 € par jour, soit 175,00 € la semaine.

Lors de leur dernière réunion, les membres du Bureau municipal ont évoqué l'idée de revenir à ce qu'il se faisait lors du précédent mandat ; à savoir qu'une somme de 30,00 € par élève, chaque année, était octroyée à la Coopérative scolaire. C'était ensuite au Conseil des Maîtres de décider des projets qui allait être financé avec le montant reçu (classes transplantées et/ou sorties). Les derniers comptes-rendus d'école indiquaient, notamment un autre projet de classe transplantée. Il semble donc préférable de raisonner globalement en année civile avec une enveloppe globale pour tous les élèves. À charge ensuite, au Conseil des Maîtres de la répartir suivant leurs projets.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser un montant par élève de 35,00 € (au lieu de 30.00€ précédemment) pour toutes les activités pédagogiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à la Coopérative Scolaire de 35,00 € par élève au 1^{er} janvier 2022.

Proposition de changement de nom du Lotissement « La Croix du But ».

L'aménagement du Lotissement « La Croix du But » a débuté en 2008 pour la première tranche. Le permis d'aménager de la deuxième tranche a été accepté cette année.

Il est prévu qu'il soit installé dans cette deuxième tranche 9 logements sociaux dont entre 3 et 5 logements seniors type « Euréliales ».

Cette deuxième tranche sera aussi constituée de 13 lots individuels.

Enfin, la troisième tranche contiendra 2 terrains individuels.

Devant la multiplicité des différents logements construits ou à construire, qui vont agrandir de manière très conséquente ces lieux, il apparaît que le terme « Lotissement » n'est plus approprié à cet aménagement.

En effet, ce terme semble désuet, voir quelque peu péjoratif ; en tout cas peu « vendeur ».

Monsieur le Maire propose donc, en accord avec la SAEDEL, de changer cette appellation de « Lotissement de la Croix du But » en « Quartier résidentiel de la Croix du But ».

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de changer l'appellation du « Lotissement de la Croix du But » en « Quartier résidentiel de la Croix du But », à compter du 1^{er} décembre 2021.

Proposition de modification de tarif de la tranche 1 du Lotissement « La Croix du But ».

Considérant que le prix du m² des lots de la 1^{ère} tranche du Lotissement est fixé à 55,80 € depuis 2018, et qu'il faut adapter le prix du m² de la première tranche à la deuxième tranche, afin de permettre d'atteindre l'équilibre financier de l'ensemble de l'opération, la SAEDEL a proposé d'augmenter le prix du m² de la première tranche à 59,00 € pour les trois terrains restants à la commercialisation.

Cela apporterait un chiffre d'affaires supplémentaire hors taxe de 5 955,00 €.

Monsieur le Maire propose, de fixer le prix du m² des 3 derniers lots de la tranche 1 à 59,00 € à partir du 1^{er} décembre 2021.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer le prix du m² des 3 derniers lots de la tranche 1 à 59,00 € TTC à partir du 1^{er} décembre 2021.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Concernant le Référendum du 12 décembre 2021 pour les projets éoliens sur la Commune, après renseignements pris auprès de Monsieur le Sous-Préfet, il sera possible de donner procuration dans les conditions habituelles, et que la présentation du Pass sanitaire ne sera pas obligatoire pour voter. Sur le courrier d'information aux habitants, distribué quelques jours avant le vote, il sera inscrit que les votants devront venir muni d'un crayon et que toutes les conditions sanitaires seront réunies afin de limiter une propagation éventuelle du virus.
- Le repas des aînés du 4 décembre 2021, en raison des risques sanitaires récents, est annulé, et souligne le fait qu'habituellement il y a entre 250 et 270 aînés qui participent au repas et que mardi 23 novembre dernier jour d'inscription, seulement 130 personnes avaient répondu présents.

- La journée du Téléthon du 27 novembre 2021 est aussi annulée. Seule la soirée de la danse du vendredi soir est maintenue.
- L'épicerie va réouvrir aux alentours du 15 décembre 2021 avec la vente de tabac dès l'ouverture.

Monsieur CALVET demande où en sont les projets de résidence seniors Ages et Vie et la Maison de santé.

Monsieur BONNET, chef de projet du Pôle de Santé, répond qu'un questionnaire a été envoyé aux praticiens ; ce qui lui a permis de faire une première synthèse, avec notamment une préprogrammation des besoins des praticiens. Il y a eu, d'autre part ce matin, un rendez-vous avec un cabinet d'architectes spécialisé dans le domaine de la santé.

Le dossier d'Appel d'offres Assistance à Maîtrise d'Ouvrage va maintenant être constitué à l'appui des éléments recueillis par Monsieur BONNET.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat de Relance de Transition Ecologique a été signé par le secrétaire d'Etat à la Ruralité, Monsieur Joël GIRAUD, à Sancheville le mercredi 24 novembre 2021 où est inscrit dans les 9 premières fiches actions, le projet du Pôle de Santé d'YÈVRES. Les subventions vont donc pouvoir assurément être mises en œuvre.

Concernant le projet Ages et Vie, Monsieur le Maire indique que deux endroits étaient pré-ciblés pour son implantation mais difficilement faisable par rapport à la modification de voirie engendrée pour le premier et par rapport à l'avis du voisinage pour le second, en raison du vis-à-vis créé par l'étage construit sur les 2 bâtiments. Il a donc été demandé à Ages et Vie de présenter un plan sommaire d'implantation incluant seulement des bâtiments en rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu un contact téléphonique avec la nouvelle Architecte des Bâtiments de France du secteur qui a indiqué qu'elle n'avait qu'un avis consultatif sur les projets éoliens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.